

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour publication immédiate

INGRID DELTENRE DEVIENT MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Zoug, le 31 août 2020 – Les actionnaires d'Akara Funds SA ont nommé Ingrid Deltenre, administratrice suisse de l'année 2019, membre du conseil d'administration. Ingrid Deltenre renforce encore davantage son orientation stratégique sur des thèmes écologiques, durables et sociaux. Dr Urs Hausmann (ancien Administrateur) a été élu vice-président.

Ingrid Deltenre (*1960, double nationalité suisse et néerlandaise) est administratrice d'entreprises de renom en Suisse et à l'étranger et a reçu en 2019 le prix d'«Administratrice suisse de l'année». «Nous sommes fiers de voir Ingrid Deltenre rejoindre le conseil d'administration d'Akara Funds SA. Avec son sens de l'entreprise, son expérience réussie en tant que CEO et ses compétences en matière de numérisation et de critères ESG, elle apporte un plus à Akara», se réjouit Peter Bänziger, président du conseil d'administration d'Akara Funds SA. Ingrid Deltenre met davantage l'accent sur les critères ESG au niveau des entreprises, des fonds et des biens immobiliers afin de générer des rendements constants et durables pour les institutions de prévoyance et les investisseurs qualifiés.

Ingrid Deltenre se concentre depuis 2017 sur les mandats du conseil d'administration pour apporter son expertise dans les domaines du marketing, de la numérisation, des critères ESG (Environmental, Social and Governance) et des ressources humaines. Elle fait partie du conseil de surveillance de Deutsche Post DHL ainsi que des conseils d'administration de Banque Cantonale Vaudoise (BCV), Givaudan, Sunrise et de l'agence de presse française Agence France Presse (AFP). Elle est également présidente du comité de direction de l'Executive MBA de l'Université de Zurich, membre du conseil de fondation de l'Aide suisse à la montagne et présidente du conseil de l'Aide suisse à la montagne.

Ingrid Deltenre a auparavant dirigé la Schweizer Radio und Fernsehen (SRF), puis l'EUROVISION (European Broadcasting Union) en tant que directrice générale. Ingrid Deltenre a étudié la pédagogie, la publicité et l'anthropologie biologique à l'Université de Zurich et a poursuivi sa formation en étudiant le management financier à la Wharton Business School ainsi que les stratégies médiatiques à la Harvard Business School.

Dr Urs Hausmann (*1966, citoyen suisse, ancien membre du conseil d'administration) a été nommé vice-président du conseil d'administration d'Akara Funds SA. Il est consultant en gestion indépendant spécialisé dans le développement de stratégies, membre de plusieurs conseils d'administration, auteur d'ouvrages spécialisés et fait partie du conseil d'administration d'Akara Funds SA depuis la fondation d'Akara en 2016.

CONTACT

Patricia Neupert
Responsable des ventes et du marketing
Alpenstrasse 15
6300 Zoug
neupert@akara.ch
Tel. +41 41 500 75 91

Karl Theiler
PDG et partenaire
Alpenstrasse 15
6300 Zoug
theiler@akara.ch
Tel. +41 41 500 75 73

AKARA FUNDS AG

Akara est la toute dernière société de fonds de placements immobiliers solides et tournés vers la croissance, spécialisée dans la gestion de patrimoine et les prestations immobilières pour les investisseurs institutionnels et privés. Elle :

- optimise les rendements pour un risque défini,
- crée de la valeur via des biens immobiliers,
- génère des rendements constants et durables,
- applique des principes éprouvés en toute conscience des coûts et de manière innovante,
- est transparente, indépendante, intègre, efficace et avant-gardiste.

Grâce à des structures réglementées mais allégées, des experts reconnus mettent leur savoir-faire à la disposition des clients : Lancé en octobre 2016, le fonds Akara Diversity PK est ouvert aux institutions de prévoyance, exonéré d'impôts, basé sur la VNI et comprend une FTF d'environ 1 272 millions de CHF au 31 décembre 2019, avec un rendement des investissements à 5,03%.

Créée en 2016 par des spécialistes de l'immobilier dotés d'une vaste expérience des fonds, Akara, domiciliée à Zoug, est présente dans toute la Suisse. www.akara.ch

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens du Code des obligations suisse ou de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les décisions de placement ne doivent être prises que sur la base du prospectus d'émission prévu d'être publié. Par ailleurs, ce communiqué n'est pas destiné à être distribué hors de Suisse et ne constitue pas une offre dans une juridiction où une telle offre n'est pas autorisée.